

# Le décret Inscription sera adapté, affirme Joëlle Milquet

■ La ministre veut donner plus de place au critère pédagogique, pour la rentrée 2015 ou 2016.

Mardi, la ministre de l'Enseignement Joëlle Milquet (CDH) a été longuement interpellée sur le décret Inscription et son évaluation. Pour rappel, le texte du décret prévoit, lui-même, l'évaluation du dispositif, tous les deux ans, par la Commission de pilotage du système éducatif.

Initié en 2009 par la ministre Marie-Dominique Simonet (CDH), le décret Inscription, qui régule les inscriptions en 1<sup>re</sup> année secondaire, fait suite aux décrets "files" (2007) porté par Marie Arena (PS) et "Lotto" (2008) de Christian Dupont (PS). Cette 3<sup>e</sup> mouture du décret vise trois objectifs principaux: la transparence du processus des inscriptions; l'égalité d'accès de toutes les familles aux établissements et l'égalité de traitement; et la lutte contre l'échec scolaire et les mécanismes de relégation, en soutenant la mixité sociale, culturelle et académique.

"Nous avons été de plus en plus vers un système qu'il faudra, certes, adapter, observe Joëlle Milquet, mais qui s'est amélioré au fil du temps et qui a permis d'avoir cette année 97,5% des parents qui ont obtenu leur première préférence et 91,5% à Bruxelles. Evidemment, les 9% restants sont toujours de trop, mais c'est

là que la situation est la plus tendue."

Elle enchaîne: "Changer, tout remettre à zéro est compliqué parce que tout le monde s'accorde à dire qu'il faudra de toute façon toujours avoir des critères objectifs et, immanquablement, il y a tou-

jours une partie qui est ressentie comme relativement injuste."

## Des partenariats pédagogiques

Sur ce point, la ministre estime, "à titre personnel en tout cas", que parmi les différents critères, "il faut donner plus de place au critère pédagogique". Depuis cette année, en effet, la priorité accordée aux enfants venant d'une école primaire adossée à une école secondaire a été supprimée. La ministre Marie-Martine Schyns (CDH) avait bien tenté, en fin de législature, de donner plus de poids au critère des partenariats pédagogiques, mais sans succès.

Pour M<sup>me</sup> Milquet, la place donnée à "aux multiples" critères géographiques (distance domicile-école primaire, distance domicile-école secondaire, etc.) est "un peu excessive". "Je crois qu'il faut donc travailler sur ces éléments-là pour les atténuer et renforcer le critère pédagogique". Et de relancer l'idée des partenariats pédagogiques. "Il y a là un champ pour adapter ces éléments ensemble, affirme-t-elle, sans faire non plus la révolution parce que je ne voudrais pas que l'on détricote les bénéfices des dernières évolutions."

Parallèlement, la ministre souhaite "continuer à doper l'offre" de places scolaires, essentiellement à Bruxelles, où la population est en plein boom démographique.

Dans le même temps, M<sup>me</sup> Milquet s'attellera, dès novembre, avec le Parlement, à l'analyse de l'évaluation du décret, via les rapports de la Copi et de la Ciri (Commission inter-réseaux des inscriptions), en vue d'adapter le dé-

cret. "Si je vois que le consensus est là et que nous pouvons trouver des éléments convergents rapidement, je suis toute prête à avancer", assure la ministre, pour que le nouveau décret soit d'application "déjà pour l'année prochaine (2015-2016)" et "en tout cas pour celle d'après (2016-2017)".

St. Bo.

## Épinglé

**Absentéisme.** Joëlle Milquet (CDH) a ouvert la porte, mardi, à un resserrement des règles de fréquentation scolaire pour lutter contre l'absentéisme, facteur de décrochage scolaire. Selon la législation actuellement en place, tout élève a l'obligation de fréquenter assidûment les cours pour être considéré, comme élève régulier. La réglementation octroie toutefois aux élèves le droit à 20 demi-jours par an d'absence injustifiée. "Est-ce que 20 demi-jours est adéquat? Je crois qu'il faut avoir une réflexion à ce sujet-là", a jugé la ministre. (Belga)

**"La place donnée dans le décret Inscription aux multiples critères géographiques est un peu excessive."**

**JOËLLE MILQUET (CDH)**  
Ministre de l'Enseignement obligatoire